



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

RECRUTE

UN MÉDECIN OU CADRE DE SANTÉ

RATTACHÉ À LA DIRECTION AUTONOMIE-HANDICAP-DÉPENDANCE ET À LA MDPH (H/F)

Catégorie : Catégorie A – Filière médico-sociale

Pôle : Pôle des Solidarités Départementales

DIRECTION, SERVICE : Direction Autonomie Handicap Dépendance et Maison Départementales Personnes Handicapées

POSTE A POURVOIR DES QUE POSSIBLE

CONTEXTE :

Au sein du Pôle des Solidarités Départementale, la Direction Autonomie Handicap Dépendance et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) mettent en œuvre la politique départementale d'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

Cette politique, portée et orientée par le Schéma Départemental de l'Autonomie, se traduit dans deux grandes catégories de missions partagées par la Direction Autonomie Handicap Dépendance et par la Maison Départementale des Personnes Handicapées .

1/ accompagner les établissements et services (EHPAD, foyers handicap, services d'aide à domicile) dont le Conseil Départemental, en propre ou conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) est autorité de tutelle. Cela se traduit notamment dans :

– l'attribution d'enveloppes financières ayant vocation à couvrir les charges des établissements, en matière d'hébergement, et de dépendance pour les 68 EHPAD du Département (mission de « tarification »).

– les visites de conformité, contrôles, inspection des établissements et services afin de garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

– l'appui et l'accompagnement d'ordre général : transmission et clarification de la réglementation, et des recommandations nationales sur les sujets tenant à la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap. Cette mission a pris en importance particulière durant la crise du COVID-19.

2/ accompagner les personnes, en évaluant leurs besoins et en coordonnant les interventions. Cela se traduit dans :

– l'évaluation des besoins des personnes âgées et en situation de handicap souhaitant rester à domicile, qui se traduit dans la mise en place de plans d'aide APA (Allocation Personnalisée Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

– l'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier de prestations monétaires de type AAH (Allocation Adulte Handicapée) ou d'orientations en établissements et service médico-sociaux.

- le suivi des parcours de vie « complexes », assuré par la MAIA dans le champ gérontologique, la MDPH dans le champ du handicap (Réponse Accompagnée pour Tous).

Pour exercer leurs missions, les équipes de Direction Autonomie Handicap Dépendance du Conseil Départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées doivent pouvoir s'appuyer sur une expertise médicale/paramédicale transversale.

Dans le contexte épidémique actuel, cette expertise est essentielle dans la mesure où les établissements et services de compétence départementale unique, tels que les foyers handicap et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, ne disposent pas de ressources médicales/paramédicales leur permettant de sécuriser leur prise en charge d'un point de vue sanitaire, et ce d'autant plus que pour accompagner ces partenaires, le Conseil Départemental ne bénéficie pas non plus de l'expertise de l'Agence Régionale de Santé.

MISSIONS GÉNÉRALES :

Les missions proposées, liées au poste, se déclinent en deux grands volets et se répartissent sur 2 mi-temps, un à la Direction Autonomie Handicap Dépendance et l'autre à la MDPH :

– Sur le volet « accompagnement des établissements et services et des partenaires»:

--> Participer à la validation, conjointe avec l'ARS, du niveau de dépendance des résidents d'EHPAD à travers le « GIR Moyen Pondéré ». Cette mission est stratégique, dans la mesure où l'évaluation du niveau de dépendance des résidents des EHPAD Icaunais détermine l'enveloppe qui leur est attribuée au titre de l'Allocation Personnalisée Autonomie.

--> Apporter une expertise au service tarification pour garantir la qualité de la prise en charge des résidents d'EHPAD, des foyers handicap et des services d'aide à domicile, à travers la planification et l'organisation de visites de conformité, de contrôles et d'inspections, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé.

--> Participer à la construction des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le volet qualité de prise en charge

--> En contexte épidémique, appuyer les services d'aide à domicile et les foyers handicap dans les bonnes pratiques en matières d'hygiène et de prévention des risques sanitaires.

--> Apporter une expertise sur les enjeux de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

– sur le volet évaluation des besoins

--> Appuyer la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans l'évaluation des besoins, afin de répondre aux demandes croissantes des usagers et de réduire les délais de traitement.

--> Apporter une expertise auprès de l'équipe du Service d'Aide au Maintien à l'Autonomie (SAMA) sur la mise en œuvre de plans d'aide APA complexes.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- ✓ Organiser et participer à des visites en établissements et services médico-sociaux
- ✓ Planifier et organiser, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé et en lien avec un médecin référent si nécessaire, les validations de GMP/PMP des résidents d'EHPAD
- ✓ Créer des outils, répondre aux questions des partenaires sur les questions tenant à la prévention sanitaire
- ✓ Évaluer les situations et proposer des compensations aux personnes en situation de handicap ayant soumis une demande auprès de la MDPH
- ✓ Participer aux temps de travail transversaux MDPH/DAHD/partenaires autour de la construction des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- ✓ Apporter une expertise auprès du service tarification dans le cadre des demandes de dérogations d'âge pour entrées en EHPAD

ACTIVITÉS ASSOCIÉES:

- ✓ Élaborer des outils
- ✓ Travailler en partenariat avec les gestionnaires
- ✓ Travailler en transversalité MDPH/Direction Autonomie

Compétences techniques

Sur la politique autonomie

- ✓ Connaissance des besoins des personnes âgées et en situation de handicap, à domicile et en établissement
- ✓ Connaissance de la politique autonomie et des différents établissements et services (EHPAD, SAAD, Foyers de Vie, Foyers d'Hébergement, SAVS)
- ✓ Appropriation des différents guides et référentiels d'évaluation de la dépendance en EHPAD (outil GALAAD)
- ✓ Appropriation des différents outils d'évaluation des besoins en établissement et à domicile (AGGIR, GEVA..)

✓

Sur les savoirs-faire professionnels

- ✓ Capacités rédactionnelles
 - ✓ Capacité d'appropriation des textes réglementaires et de restitution auprès des partenaires
- Outils informatiques

Savoir-être

- ✓ Être disponible, à l'écoute
- ✓ Être pédagogue
- ✓ Être dynamique
- ✓ Être pédagogue, savoir donner du sens
- ✓ Avoir le sens du service public

EXPÉRIENCE

- ✓ Expérience dans le domaine des politiques de l'autonomie (grand âge et/ou handicap)

OBSERVATIONS

- ✓ Permis de conduire nécessaire

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Site de Perrigny : 10 route de Saint-Georges - 89000 PERRIGNY

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne
Direction des Ressources Humaines
16/18 bd de la Marne
89089 AUXERRE Cedex

Contacts :

Juliette ALESSIO
Chargée de recrutement
Service Recrutement Formation
Direction des Ressources Humaines
Mél : recrutement@yonne.fr
Tél : 03.86.72.88.21